

Journée d'Automne

2 octobre 2015

Quand le maintien à domicile devient problématique ?

Madame Antonia Vecco
Coordinatrice PA/PH – Responsable de secteur



Présentation du cas concret

Mme X, 77 ans, veuve , vit avec son fils présentant un handicap mental dans un logement dégradé, qu'ils refusent de quitter.

- PC par le SAAD → mars 2008 , CARSAT - GIR 5
- Multiples hospitalisations → début des troubles cognitifs et maintien à domicile complexe.
- Mesure de protection 2009 → comportement du fils
- AEG + chute → avril 2010, APA - GIR 2
- RAD → SSIAD + SAAD
- EHPAD → 23/12/2014



Analyse systémique

Entourage/Environnement institutionnel :

- Leviers : IDE+CCAS+CLIC
- Freins : légitimité/ logement/

Revenus :

- Leviers : curatelle renforcée
- Freins : faible revenu / fils vivant au domicile

Contexte social :

- Maintien à dom complexe: hyg /alim
- Démence évolutive
- logement dégradé

Maintien à domicile :

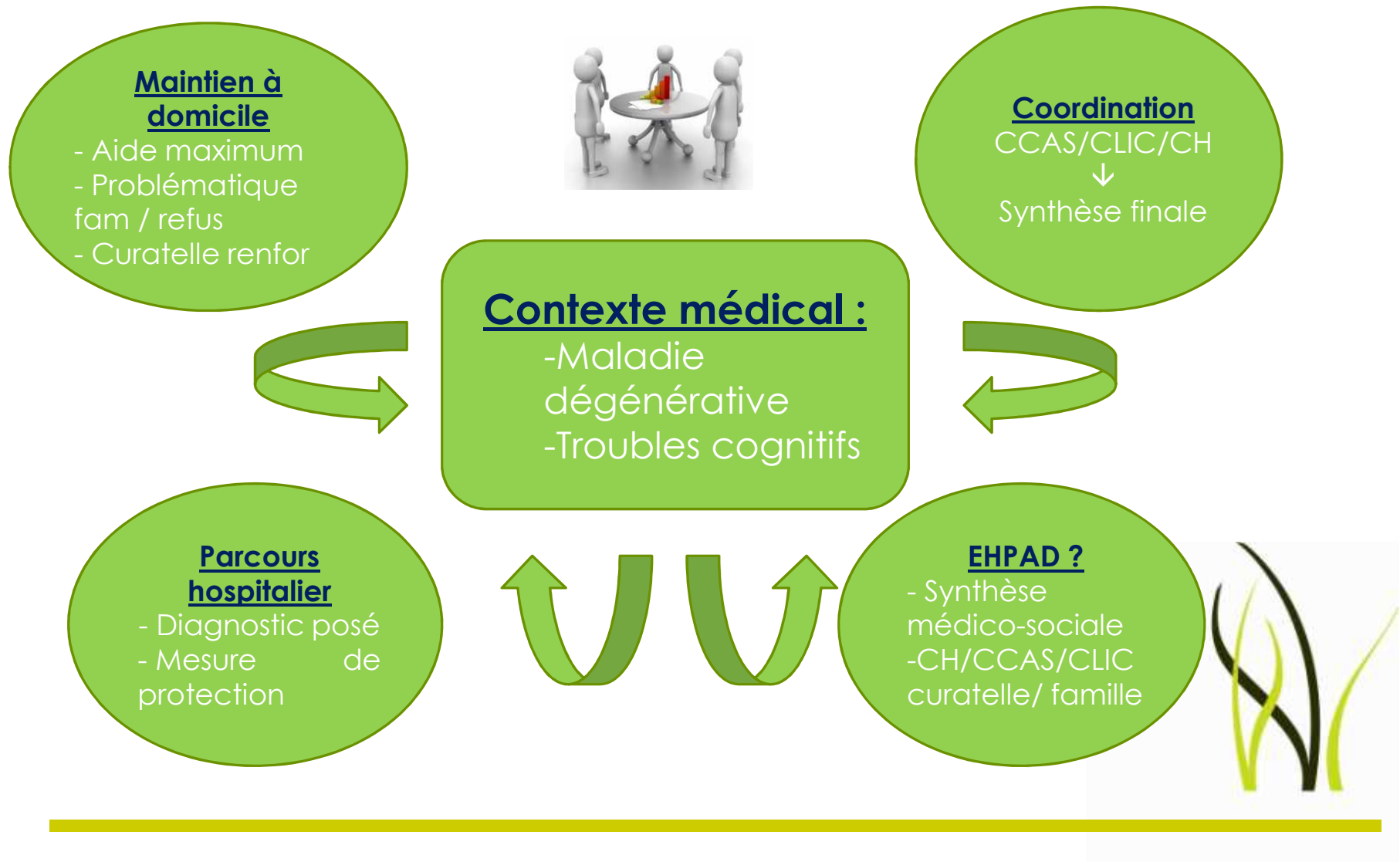
- Leviers : SAAD+ SSIAD +curatelle R
- Freins : fils du dom / peur des autres enfants

Placement ?

- AEG continue
- Dispositif d'aide maximum
- ↓
- Décision du juge



Analyse systémique



Ce qui a fait problème



- Difficultés quotidiennes des interventions
- Fils → *Sentiment d'insécurité*
- Troubles cognitifs + chutes à répétitions
- Signalements des pompiers → *chutes*
- Refus de Mme → *Quitter le domicile*
- Gestion du fils → *Alimentaire*
- Refus de la famille → *Signalement*
- Curatelle → *Limite d'action*



Conclusion



- Le maintien à domicile n'est plus envisageable



pathologie complexe



contexte familial

- Ré hospitalisation rapide 29/07/2014 → *Synthèse*

- Décision contraire à la volonté de la personne protégée → *Décision du juge*

- USSR 31/07/2014 → *Placement le 23/12/2014*

